



RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 02121
Numéro SIREN : 399 721 430
Nom ou dénomination : ADN - VEXIN PAYSAGE

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2014 sous le numéro de dépôt 1281

ADN-VEXIN PAYSAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros
Siège social : Hameau de Bercagny – Chemin des Fontaines - 95750 CHARS
399 721 430 RCS PONTOISE

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 DECEMBRE 2013

Procès-verbal

L'an deux mille treize,
Le 11 décembre.

Monsieur Laurent DOS SANTOS SOUSA, gérant et associé unique de la société ADN-VEXIN PAYSAGE, propriétaire de la totalité des 50 parts sociales de 2.000 euros de valeur nominale chacune, constituant le capital social,

Connaissance prise des documents suivants :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des décisions,
- Les statuts à jour de la Société,
- Divers documents.

Et conformément à l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance,
- Désignation de commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Missions conférées au commissaire aux comptes titulaire dans le cadre de la transformation de la Société en société par actions simplifiée,
- Pouvoirs.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide de nommer en qualité de commissaires aux comptes :

- titulaire : la société CABINET MATTEI, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé au 120/122, rue de Villiers à LEVALLOIS PERRET (92300), immatriculée sous le numéro 431 365 972 RCS NANTERRE, représentée par Monsieur Stéphane MATTEI,
- suppléant : la société LEGRIS ET ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de 48.000 euros, dont le siège social est situé au 1, Rond-Point de l'Europe à la GARENNE COLOMBES (92250), immatriculée sous le numéro 390 005 791 RCS NANTERRE, représentée par Madame Alexia LEGRIS-PECCI,

pour une durée de six exercices, soit jusqu'au jour des décisions de l'associé unique appelé à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

101

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne mission à la société CABINET MATTEI d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers dans les conditions prévues à l'article L.224-3 du Code de commerce, et d'établir le rapport sur la situation de la Société prévu à l'article L.223-43 du Code de commerce.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités légales de publicité et de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et associé unique.

Monsieur Laurent DOS SANTOS SOUSA
Gérant et associé unique



CABINET MATTEI

Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable

Tél : 01.47.58.74.76

Télécopie : 01.47.58.74.77

E-mail : mattei@experts-comptables.fr

Siège social : 120/122, rue de Villiers
92300 Levallois-Perret

SOCIETE ADN VEXIN PAYSAGE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100 000 €

Chemin des Fontaines

Hameau de Bercagny

95750 CHARS

RCS PONTOISE 399 721 430 - APE 1999 B

oooooooo

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée

Sarl au capital de 10.000 Euros - RCS : Nanterre 02B3438
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre Paris Ile de France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
Siret : 431.365.972.00022 - Ape 6920Z

ADN VEXIN PAYSAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 €uro

**Chemin des Fontaines
Hameau De Bercagny
95750 CHARS**

RCS PONTOISE 399 721 430

Mesdames, Messieurs les associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse sur la situation,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de votre société aux regards des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2012 font apparaître un chiffre d'affaires de 1 282 701 €uro en baisse de 1 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice de 41 476 K€ en baisse de 34 %, des capitaux propres de 401 594 €uro et un endettement de 408 863 €uro. Ces comptes n'ont pas l'objet d'une certification.
- La situation intermédiaire arrêtée par votre gérant au 30 septembre 2013 fait apparaître pour la période de neuf mois un chiffre d'affaires de 856 972 €uro et un résultat déficitaire de 3 612 €uro portant la situation nette à 397 982 €uro.



Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si , compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Levallois-Perret,
le 23 décembre 2013



Pour le Cabinet MATTEI
Olivier BOUCHERIE
Commissaire aux comptes